

COMPTE-RENDU de la REUNION
du CONSEIL MUNICIPAL EXTRAORDINAIRE
du 17 octobre 2016

ORDRE DU JOUR :

Vente de l'Ancienne Mairie :

Présents : Mmes Goutte, Barras, Germain, Guénais, Braud,
MM. Baudet, Gaudinière, Picard, Venancy.

Absents excusés : Mme Bernaud (pouvoir à Mme Guénais),
Mme Duque (pouvoir à M. Venancy),
MM de Boissésou, Girault.

Le Conseil Municipal s'est réuni, en séance extraordinaire, le lundi 17 octobre 2016, à 20 heures, dans la salle du Conseil de la Mairie de Plassac, sous la présidence de Mme Goutte, Maire.

Après avoir fait l'appel des Conseillers, Mme le Maire ouvre la séance en informant de l'absence de questions diverses, puisque ce Conseil est extraordinaire.

En 2015, les Domaines avaient estimé l'Ancienne Mairie, sans le terrain, à **225 000 €**. Désormais, la compétence n'appartient plus aux Domaines.

Des éventuels acquéreurs intéressés par ce bien, ont demandé l'estimation des travaux à faire. Des devis, en 2003, ont été présentés, faisant apparaître des risques d'amiante, de plomb et de termites. Si ces risques s'avèrent fondés, une demande de baisse du prix initial a d'abord été présentée à Mme Goutte, suivie d'une demande de clôture du terrain.

Considérant l'augmentation des taux d'emprunt en novembre et l'absence de Mme le Maire pendant deux semaines, il était urgent de réunir un Conseil extraordinaire pour délibérer.

Les éventuels acquéreurs pensent pouvoir mettre au maximum, **200 000 €**... le surcoût est estimé entre 25 et 40 €/m². Pour 400 m² à 35 €/m², il faut compter **14 000 €** de plus-value.

Si le Conseil consent une baisse de **25 000 €** et si une partie du terrain demandé est cédée gratuitement, M. Gaudinière ne sous-estime pas le montant des futurs travaux à effectuer pour ce bâtiment, mais néanmoins, fait un rapide calcul des : baisse et cession consenties par la Municipalité (**39 000 €**).

M. Baudet ajoute que la demande de terrain à usage de parking, n'est pas incohérente, car les éventuels acquéreurs, envisageant d'implanter une entreprise, auront de la manutention à faire. Il signale également que ce bâtiment avait déjà fait l'objet d'une mise en vente, il y a vingt-cinq ans... sans succès.

Mme le Maire propose au Conseil la vente de l'ensemble (immeuble, et une partie de terrain cédée gratuitement), au prix de **200 000 €**.

Délibération approuvée à la majorité des votants (9 voix pour, 1 voix contre : Mme Duque et 1 abstention : Mme Germain).

M. Gaudinière rappelle le projet du Conseil: faire construire une Maison des Associations, avec l'argent de la vente éventuelle de l'ancienne Mairie.

Une étude demandant la confirmation de présence d'amiante, de plomb et de termites va être menée par une Entreprise certifiée et, les devis correspondant aux montants de ces évacuations vont être chiffrés.

Mme le Maire lève la séance à 20h 18.

La Secrétaire de séance,
M-C BRAUD .